



Bilan de la concertation

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de Mayenne Communauté

Vu pour être joint à la délibération du Conseil
communautaire arrêtant le SCoT le 17 mai 2018

Table des matières

1. Reprise de la délibération de prescription du Scot.....	3
2. Les actions menées au lancement	3
2.1. La mise en place des outils de concertation	3
2.2. 3 réunions publiques, en partenariat avec le Conseil de Développement de Haute Mayenne.....	4
3. Les actions menées à la phase du diagnostic.....	4
3.1. Les ateliers thématiques menés par le bureau d'études Codra.....	4
3.2. La contribution du « groupe citoyens », en partenariat avec le Conseil de Développement de Haute Mayenne.....	4
3.3. La concertation grand public : l'enregistreur de vol de territoire, animé par « Le tiret du 6 »	5
3.4. Les supports de communication	6
4. Les actions menées à la phase du PADD	6
4.1. La concertation grand public : l'enregistreur de vol de territoire, animé par « Le tiret du 6 »	6
4.2. Les réunions publiques.....	7
4.3. Les supports de communication	7
5. Les actions menées à la phase du DOO	7
5.1. Les réunions publiques.....	7
5.2. Les supports de communication	8
6. La communication faite tout du long de l'élaboration du SCOT.....	8
6.1. Les articles de presse diffusés	8
6.2. L'information sur les sites internet	8
6.2.1. Site de Mayenne Communauté.....	8
6.2.2. Sites des autres communes de Mayenne Communauté.....	9
7. Synthèse des réalisations par rapport à la délibération.....	9
Annexe 1 : Articles de presse.....	10
Annexe 2 : Articles Journal communautaire.....	13
Annexe 3 : Maquette de l'exposition.....	17

1. REPRISE DE LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION DU SCOT

La délibération du 25 février 2016 pour la prescription de la révision du Scot stipule :

« La révision du SCoT ne peut se concevoir sans une participation active de l'ensemble des acteurs du territoire. En plus de l'association obligatoire de l'Etat et des personnes publiques associées, La Communauté de Communes souhaite que ce document soit élaboré en concertation étroite avec les représentants du monde professionnel, les associations, les structures représentant la société civile ainsi que l'ensemble des habitants du territoire.

Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon les moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

La concertation avec la population prendra la forme suivante :

- *Information régulière sur la procédure d'élaboration du SCoT dans la presse locale, avec un minimum d'une fois par an*
- *Diffusion d'informations sur le projet de SCoT sur le site internet de la Communauté et sur les sites internet des communes (pour celles qui en possèdent un)*
- *Diffusion d'information sur la procédure d'élaboration du SCoT dans le bulletin communautaire et les bulletins communaux*
- *Expositions dans les communes et au siège de la communauté aux principales étapes du projet (Diagnostic, PADD, Arrêt)*
- *Mise à disposition d'un registre d'observations ouvert aux habitants (pendant les heures habituelles d'ouverture au public) dans chaque commune et au siège de la communauté*
- *Organisation de plusieurs réunions publiques (par commune ou par secteur, générale ou thématique) »*

2. LES ACTIONS MENEES AU LANCEMENT

2.1. La mise en place des outils de concertation

En septembre 2016, pour le lancement du Scot, les outils suivants ont été réalisés par Mayenne Communauté:

- Création d'un logo
- Elaboration de la lettre d'info n°1 à destination des élus, secrétaires de mairies responsables de services. L'objectif était d'informer sur la définition et finalités d'un Scot, le planning, l'association des communes.
- Mise en ligne sur le site de Mayenne Communauté d'outils de concertation à destination des habitants : un questionnaire, une carte collaborative, une possibilité de contribution photographique. Le questionnaire et la carte collaborative ont respectivement dénombré 107 et 98 contributions. Au niveau de la carte collaborative les thématiques abordées, par ordre d'importance du nombre de contributions ont été : Transport – mobilité (30), Espaces publics (20), Equipements et services (16),

Développement économique (9) puis Patrimoine bâti, Habitat, Patrimoine naturel et l'Énergie.

Une contribution photographique a été transmise par le Club de jeunes de Lassay-les-Châteaux.

- Mise en place de registres d'observations dans les 33 communes de Mayenne Communauté ainsi qu'à l'hôtel communautaire. Aucune remarque n'a été faite dans ces registres.
- Création d'une carte postale à destination des habitants et élus exposant l'ensemble des outils de concertation

2.2.3 réunions publiques, en partenariat avec le Conseil de Développement de Haute Mayenne

En partenariat avec le Conseil de Développement de Haute Mayenne, 3 réunions d'information citoyenne «Aménagement du territoire et urbanisme : Quels outils ? Quelle place pour le citoyen ? » ont été organisées à Lassay-les-Châteaux, Mayenne et Sacé les 5, 6 et 13 décembre 2016.

Ces réunions ont permis d'informer une quarantaine de personnes.



3. LES ACTIONS MENEES A LA PHASE DU DIAGNOSTIC

3.1. Les ateliers thématiques menés par le bureau d'études Codra

Le bureau d'études Codra a mené 2 séries d'ateliers thématiques :

- Le 3 décembre 2016, lors de l'assemblée générale de Mayenne Communauté avec l'ensemble des élus
- Les 25, 26 avril et 5 mai 2017 : 6 ateliers sur différentes thématiques (Commerce, Forme Urbaine, Economie, Habitat Parc Privé, Habitat Parc Public) avec les élus des commissions concernées et acteurs locaux.

3.2. La contribution du « groupe citoyens », en partenariat avec le Conseil de Développement de Haute Mayenne

Le Conseil de Développement a remis le 15 mars une synthèse des travaux d'un « groupe citoyens » (avis émis sur la base du diagnostic et des premiers enjeux) qui s'est réuni à trois reprises entre janvier et mars 2017.

Le Conseil de Développement a également organisé des « Café Carto » les 4 et 8 février 2017 à la Maison de Services au Public de Lassay-les-Châteaux et au cyber

centre de Mayenne. L'objectif était de présenter et d'initier les habitants à l'outil de la carte collaborative.

3.3. La concertation grand public : l'enregistreur de vol de territoire, animé par « Le Tired du 6 »

Lors du Salon de l'Habitat de Mayenne, les 25 et 26 février 2017, Mayenne Communauté a sollicité le prestataire « Le Tired du 6 » pour une concertation tout public.

« Et si le territoire de Mayenne Communauté était vu comme un gigantesque vaisseau, avec à son bord des élus-pilotes devant échafauder un plan de vol pour les 15/20 ans à venir? Que dirait « la boîte noire », cet enregistreur de vol du territoire, que raconterait-elle des parcours des habitants, des trajectoires prises par le territoire et de son devenir? »

Première mondiale, Thierry Nüsslin, du bureau de l'innovation territoriale, proposera au public, habitants, futurs habitants, personnes de passage, de venir enregistrer et alimenter la boîte noire du territoire d'informations pour aider les élus à définir une trajectoire collective.

Les participants seront chargés de trouver, dans les paysages collectés et projetés dans la boîte noire (lotissements, bocages, centres-bourgs, zones d'activités...), les éléments marquant qui pourraient changer le cours du vol. Ils pourront donner leurs avis sur ce qui devrait changer ou persister dans ces paysages: tous leurs commentaires seront enregistrés et collectés dans l'enregistreur de vol, afin d'alimenter les réflexions des élus pour les 15/20 ans à venir dans le cadre du SCoT. »

69 personnes ont participé à cette intervention. Les thématiques abordées ont été les suivantes : Habitat, Transport – mobilité, Energies, Zones Commerciales, Paysages agricoles et naturels, Tourisme et loisirs verts

L'enregistreur de vol recueille l'avis des habitants

Une drôle de machine interpelle les passants au salon de l'habitat. Tout le week-end, Mayenne communauté a décidé de donner la parole aux habitants sur l'urbanisme, de façon ludique.

Reportage

Le stand interpelle. Derrière la table où sont posés un vieux micro en métal, un téléphone et une lampe orange, Gabriel Souillard a le sourire. Il voit défiler depuis le matin des personnes aux regards interrogatifs. « Personne ne comprend ce que c'est ! » ironise l'animateur qui travaille avec une compagnie d'artistes à Alençon. Des dames qui disent. Et pour cause, le principe est unique et créé de toutes pièces pour l'occasion par Mayenne communauté.

Une grande boîte de 30x2 mètres baptisée « Enregistreur de vol de territoire » qui permet de recueillir l'avis des habitants du territoire sur diverses thématiques comme l'habitat, le tourisme, les énergies renouvelables, les zones commerciales... « Les gens prennent goût et sourient en sortant. Sur des thèmes techniques, c'est gagné pour nous. »

Comédie et urbanisme

Le principe : les passants entrent dans l'enregistreur de vol, choisissent un thème et donnent leur avis à partir d'une question et de plusieurs photos. « C'est une rencontre entre comédie et urbanisme. Les gens sont assez vite pris dans les réactions et ils s'expriment sur les logements vacants, les écoles... Ils passent en moyenne cinq minutes à l'intérieur mais ça peut aller jusqu'à quinze », poursuit l'animateur.

Si « ce sont d'abord les femmes qui n'hésitent pas à y aller », des couples ou des hommes seuls franchissent aussi le pas.



Comme pour les boîtes noires dans les avions, le couleur orange est dominante sur le stand.

Hier, en milieu d'après-midi, ils étaient une vingtaine à avoir testé l'enregistreur de vol, comme André, jeune retraité : « J'ai choisi le thème déplacement et mobilité. Je suis marathonnien et je m'aperçois que quand on n'est pas un local sur les circuits, on ne sait pas où on va. J'ai proposé d'améliorer la signalétique. »

À l'issue du week-end, toutes les conversations seront retranscrites sur papier. Une aide pour les élus de Mayenne communauté afin de définir

les enjeux du territoire. « Cela s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Scot (Schéma de cohérence territoriale) et du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). L'urbanisme est un thème un peu complexe donc c'est important de trouver d'autres formes de concertations sous forme de jeu », se félicite Yasmine Rasher, chargée de mission à la communauté de communes.

La petite boîte devrait également être présente aux Entrelacés, au mois

de juillet, à Lassay-les-Châteaux. Un bon moyen de toucher du monde.

« Le territoire, c'est un avion où toutes les personnes à l'intérieur ont une trajectoire commune et où les élus sont les pilotes. Rassurez-vous, l'avion Mayenne communauté ne va pas se crasher », lance en plaisantant Gabriel Souillard pour expliquer le nom de l'appareil.

Donovan GOUGEON.

3.4. Les supports de communication

Décembre 2016 : Diffusion auprès des élus de la lettre d'info°2 « Information, Concertation, Consultation au cœur de la démarche SCOT »

Janvier 2018 : Installation de 4 panneaux d'exposition à l'hôtel communautaire ainsi que dans les 33 communes de Mayenne Communauté (Voir Annexe 3).

4. LES ACTIONS MENEES A LA PHASE DU PADD

4.1. La concertation grand public : l'enregistreur de vol de territoire, animé par « Le tirtet du 6 »

Lors du festival d'Art de la rue « Les Entrelacés » à Lassay-les-Châteaux, les 13 et 14 juillet 2017, Mayenne Communauté a sollicité le prestataire « Le Tirtet du 6 » pour une concertation tout public sur le même concept que celui expérimenté lors du salon de l'habitat de Mayenne.

Le but était, cette fois, d'aborder les préférences en termes de lieux de vie (par rapport aux polarités et typologies des communes de Mayenne Communauté) et de type d'habitat. 240 personnes ont participé à cette intervention.



Nombre de passagers:

240 personnes, 9h d'entretien.

4.2. Les réunions publiques

6 juin 2017 : En partenariat avec l'Union des Commerçants et Artisans de la Ville de Mayenne, présentation du diagnostic commerce et enjeux par Antoine Valprémit, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, auprès d'une trentaine de commerçants.

21 septembre 2017 : Organisation de 2 réunions publiques à Lassay les Châteaux et Mayenne, animées par Codra et Antoine Valprémit, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, pour présenter les principaux enseignements du diagnostic et orientations du PADD. Ces 2 réunions ont rassemblé au total près de 100 personnes.

15 janvier 2018 : Présentation du diagnostic et orientations du PADD par Antoine Valprémit, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, auprès d'une trentaine de conseillers de quartier de la ville de Mayenne.

4.3. Les supports de communication

Juin 2017 : Diffusion aux élus et habitants d'un dépliant synthétisant le diagnostic et enjeux

Janvier 2018 : Installation de 4 panneaux d'exposition à l'hôtel communautaire ainsi que dans les 33 communes de Mayenne Communauté (*Voir Annexe 3*).

5. LES ACTIONS MENEES A LA PHASE DU DOO

5.1. Les réunions publiques

12 – 13 mars 2018 : Organisation de 2 réunions publiques à Lassay-les-Châteaux et Mayenne, animées par Antoine Valprémit, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, pour présenter les recommandations, prescriptions du DOO. Ces 2 réunions ont rassemblé au total une quarantaine de personnes.

29 mars 2018 : En partenariat avec l'Union des Commerçants et Artisans de la Ville de Mayenne, présentation du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial

(DAAC) par Antoine Valprémit, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, auprès d'une trentaine de commerçants.

5.2. Les supports de communication

Mars 2018 : Diffusion auprès des élus de la lettre d'info°3 « Mayenne Communauté Demain : où en sommes - nous »

Avril 2018: Installation de 3 panneaux d'exposition à l'hôtel communautaire ainsi que dans les 33 communes de Mayenne Communauté (*Voir Annexe 3*).

6. LA COMMUNICATION FAITE TOUT DU LONG DE L'ELABORATION DU SCOT

6.1. Les articles de presse diffusés

Tout du long de la démarche des articles ont été diffusés (*Voir Annexe 1 et 2*) :

- 6 articles dans la presse locale

Au lancement, point presse le 25 novembre 2016 : diffusion de 2 articles dans les éditions du Ouest France du 29 novembre 2016 et du Courrier de la Mayenne du 1^{er} décembre 2016

Au diagnostic et PADD, point presse le 11 septembre 2017 : diffusion de 2 articles dans les éditions du Ouest France du 20 septembre 2017 et du Courrier de la Mayenne du 21 septembre 2017

Au DAAC, diffusion d'un article dans l'édition du Courrier de la Mayenne du 22 juin 2017

Au DOO, point presse le 16 février 2018 : diffusion d'un article dans l'édition du Ouest France du 2 mars 2018

- 4 articles dans le bulletin communautaire

Au lancement, articles diffusés au journal de juin 2016 et février 2017

Au diagnostic et PADD, article diffusé au journal d'octobre 2017

Au DOO, article diffusé au journal de février 2018

- 13 Articles dans les bulletins communaux

Au lancement, en octobre 2016, article diffusé dans le journal de la ville de Mayenne et transmission à l'ensemble des communes d'un article type à intégrer à leurs bulletins.

Au diagnostic et PADD, en octobre 2017, transmission à l'ensemble des communes d'un article type à intégrer à leurs bulletins.

12 communes ont intégré dans leurs bulletins communaux au moins un article.

6.2. L'information sur les sites internet

6.2.1. Site de Mayenne Communauté

Le site de Mayenne communauté comprend 2 pages web dédiées au SCOT :

- « Mayenne Communauté Demain » : outils et résultats de la concertation : <http://www.mayenne-communaute.net/nos-actions/mayenne-communaute-demain/mayenne-communaute-demain-participez/>

- « SCOT » :: présentation de la démarche et accès aux documents du projet (rapport de présentation, PADD, DOO, Porter à Connaissance de l'Etat) <http://www.mayenne-communaute.net/nos-actions/urbanisme-habitat/schema-de-coherence-territoriale/>

Sur ces 2 pages du site internet de Mayenne communauté, une adresse mail « yasmine.rocher@mayennecommunaute.fr » et un n° de téléphone sont mis à disposition pour toutes remarques, questions, demandes.

Un mail de l'association « Les mains vertes » a été réceptionné pour une demande de prise en compte des paysages, et notamment le bocage.

6.2.2. Sites des autres communes de Mayenne Communauté

9 communes ont intégré à leur site internet un lien vers les pages dédiées au SCOT du site de Mayenne Communauté ou ont fait référence au SCOT.

7. SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS PAR RAPPORT À LA DÉLIBÉRATION

Prescriptions de la délibération	Réalisation
<i>Information régulière dans la presse locale</i>	6 articles dans la presse locale (Ouest France et Courrier de la Mayenne)
<i>Site internet de la Communauté et sur les sites internet des communes</i>	2 pages web dédiées au scot sur le site de Mayenne communauté + 9 sites communaux faisant référence au Scot
<i>Bulletin communautaire et les bulletins communaux</i>	4 articles dans le bulletin communautaire et 13 dans les bulletins communaux
<i>Expositions dans les communes et au siège de la communauté aux principales étapes du projet</i>	11 panneaux d'exposition (4 au diagnostic, 4 au PADD, 3 au DOO) dans toutes les communes et siège communautaire
<i>Registre d'observations dans les communes et sièges de communauté</i>	Registres d'observation dans toutes les communes et au siège communautaire. Aucune remarque
<i>Organisation de plusieurs réunions publiques</i>	10 réunions publiques : 3 au lancement, 3 au diagnostic – PADD, 2 au DOO, 2 sur la thématique du commerce. Au total, 270 participants

Aucun retour n'a été de nature à remettre en cause le projet du SCOT.

Mayenne ville

Région : Normandie
Tél. 02 43 80 96 30
Quartier : rue de la République à Laval
Publication : 10.02.08 08.08

Quartier
Mardi 29 novembre 2016

Intercommunalité : l'avis des habitants compte

Dans le cadre de l'élaboration de ses documents d'urbanisme, Mayenne communauté propose aux habitants du territoire des outils interactifs pour qu'ils puissent donner leur avis.

Le projet

Pour réaliser son schéma de cohérence territoriale (Scot), son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), son document d'orientation de la politique de l'énergie 2016, Mayenne communauté souhaite faire participer la population, contrairement à ce qu'il se passe dans les autres collectivités. L'idée est aussi d'impliquer les habitants, car ils ont aussi une vision du territoire à apporter.

Un questionnaire en ligne

Pour recueillir l'avis des habitants, Mayenne communauté a mis en ligne un questionnaire qui, en dix points, teste les attentes sur le logement et les transports dans le territoire, et les possibilités d'y répondre jusqu'en décembre 2016 dans la rubrique Mayenne communauté details, sur www.mayennecommunauté.fr.

Une carte participative

Dans la même rubrique du site de la communauté de communes, une carte participative a aussi été mise en ligne. Le principe ? Poser un point sur la carte de Mayenne communauté, comme cet internaute qui suggère d'améliorer les entrées principales de la ville par une meilleure gestion de la pollution et l'amélioration de la qualité architecturale du bâti industriel, du réseau de boulevard Jean-Nollet, à Mayenne. Là encore, vous pouvez y prendre part au moins jusqu'en décembre 2016. Si l'inspiration est comblée,



En 2016, le plan local d'urbanisme intercommunal devra être achevé comme l'exige la loi d'orientation relative aux zones d'activités.

l'avis en tout ce qui pourrait le pérenniser», note Clément Verhaegh, responsable du service urbanisme de Mayenne communauté.

Débat avec des photos

Pour que les gens puissent nous dire ce qu'ils trouvent bien à préserver ou ce qu'ils ne font pas reprocher, nous proposons de leur proposer aussi de contribuer par des photos, explique Antoine Valprémit, conseiller en aménagement du territoire de Mayenne. Celui-ci recense les documents d'urbanisme qui ont été déposés en mai 2017, la semaine d'été dans la rubrique

Mayenne communauté details, sur www.mayennecommunauté.fr ou par courriel. À noter que les photos les plus intéressantes et qui soulèvent une problématique seront récompensées.

Des réunions pour tout comprendre à l'urbanisme

Trois réunions seront organisées par l'intercommunalité et le conseil de développement du pays de Haute-Mayenne. Objectif : vous donner des clés pour tout comprendre aux documents d'urbanisme. Elles auront lieu mardi 5 décembre, au café associatif de

Sacé ; mardi 6 décembre, à la maison de la pêche et de la randonnée, à Mayenne ; mardi 13 décembre, à la maison de Lassy-les-Châteaux.

Le but est de faire du pédagogique, surtout là où on va aussi présenter comment on va organiser les choses et ce sera également un temps d'échange avec les habitants. À l'exception de la réunion de Sacé le 13 décembre, les autres auront lieu à 20h et au lieu www.mayennecommunauté.fr

Un registre pour faire part de vos observations

C'est la méthode la plus classique. Elle a été mise en place en juillet 2015, un registre est à votre disposition dans l'annuaire des maires de Mayenne communauté, pour y consigner vos observations, tant pour le Scot que le PLUI.

Une enquête publique

Des enquêtes publiques seront lancées. La première, le Scot, est prévue en octobre 2016, la seconde pour le PLUI en juin et juillet 2019. Ces documents seront à disposition dans toutes les mairies du territoire et il sera possible d'y apporter vos remarques. Le communiqué sera diffusé par les communes et les habitants. Chacun pourra vérifier l'état de sa propriété dans le registre proposé», explique Clément Verhaegh.

Sur Internet : www.mayennecommunauté.fr rubrique Mayenne communauté details.

Scot, PLUI, PLH... que veulent dire ces sigles ?

Réponses

Scot, PLUI et PLH, voilà des sigles que l'on peut croquer régulièrement dans nos colonnes. Et ils méritent une petite explication de base, d'autant qu'ils régissent de nombreux aspects de notre vie quotidienne. Ces trois documents sont étroitement liés et doivent être conçus de manière cohérente.

Le Scot, des orientations stratégiques du territoire

Le schéma de cohérence territoriale de Mayenne communauté est le document qui fixe les orientations de Mayenne communauté et les 33 communes qui la forment. Et c'est en tant qu'outil de diagnostic, à base de données, qu'il va servir de base à l'élaboration de la politique territoriale avec les autres documents et règlements de la commune (économique, Scot etc) et aussi de référence à la politique territoriale avec les autres communes et régions nationales et régionales. Le Scot est une grande préoccupation, qui porte des enjeux et des enjeux pour le territoire sur du long terme, pèze à un rythme de régularité», explique Antoine Valprémit.

Le PLH dessine le besoin en logements

Le programme local de logement communal, tout d'abord, à réaliser un diagnostic du marché du logement dans le territoire. En fonction des orientations qui fixent la quantité et le type de logement à créer dans l'espace communal de Mayenne communauté.

Le PLUI définit les orientations des zones

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), basé de manière générale sur le Scot et le PLH, est pour ainsi dire le document qui définit, notamment en termes de zonage de logement, l'état d'habitat pour cela que le PLUI sera le dernier document, en 2019, pour être cohérent avec le Scot et le PLH. Celui-ci définit les orientations des zones, notamment en termes de zonage, de zonage de référence à l'agriculture, aux activités économiques, zones naturelles sensibles à protéger ou aménager, pour répondre aux besoins de chaque commune, et est suivi par les communes.

19 La Scot actuellement en vigueur a été réalisée à l'initiative de 19 communes de l'ex-Pays de Mayenne, dont que la communauté de communes a été créée depuis, d'abord en intégrant Saint-Georges-Buffavent, puis en fusionnant avec la communauté de communes du Corps-Lassis, au 1^{er} janvier 2016. Mayenne communauté compte aujourd'hui 33 communes, d'où une nécessaire révision.

Mayenne Communauté attend votre avis L'avenir se décide maintenant

Economie, logements, déplacements, maintien des espaces naturels, patrimoine bâti, équipements publics d'ici dix à vingt ans... Tous ces enjeux figurent dans le Scot (schéma de cohérence territoriale) et le Plui (plan local d'urbanisme intercommunal), deux documents de planification obligatoires. Et Mayenne Communauté a tout intérêt à s'en doter d'ici le 31 décembre 2016 si elle ne veut pas tomber sous la tutelle de la préfecture. La démarche étant longue, elle débute maintenant.

« Nous en sommes à l'étape de diagnostic », indique Antoine Valprémit, vice-président de Mayenne Communauté en charge du dossier. Les Mayennais sont invités à y participer : « qu'ils disent leur ressenti sur leur territoire, qu'ils expriment ce dont ils auraient besoin », invite l' élu. Trois réunions publiques sont organisées en ce sens. Mais la concertation ne se limitera pas à cela. Des registres sont disponibles dans les mairies. Une carte collaborative a aussi été mise en ligne sur le site Internet de la communauté de communes. Grâce à des signets, on peut rapidement



Une carte collaborative est proposée sur le site Internet de Mayenne Communauté. Il est possible d'y indiquer un endroit précis à préserver, à améliorer...

signaler un lieu à préserver, un endroit à améliorer. Il est aussi possible de poster simplement des photos. L'objectif est de faire approuver le Scot en début d'année 2019. Le Plui qui en découlera pourrait ainsi être validé en fin d'année 2019.

Repères

• Trois réunions. Trois réunions publiques auront lieu lundi 5 décembre à 20h au bar associatif La Grange de Sacé, mardi 6 décembre à 20h à la maison de la pêche et de la randonnée à Mayenne et mardi 13 décembre à 20h à la mairie, dans la salle de réunion du conseil municipal de Lassy-les-Châteaux.

Conférence sur la peinture murale le 3 décembre Samedi 3 décembre, le musée du château accueillera Christian Davy pour une conférence sur les facettes de la peinture murale en Mayenne à 19h. Conférence gratuite.

Visite particulière sur la couleur le 4 décembre Dimanche 4 décembre, une visite sera consacrée à la place de la couleur dans la vie des hommes au Moyen Âge. Cette visite particulière aura lieu au musée du château à 15h30. Entrée gratuite.

Préserver le rôle des centralités Pas besoin d'une nouvelle zone commerciale

A côté de son Schéma de cohérence territoriale et de son Plan local d'urbanisme intercommunal, Mayenne Communauté a décidé de se doter d'un document d'aménagement artisanal et commercial. Ce document permet de réglementer les installations de commerces.

Mayenne Communauté est contrainte par la loi de se doter d'un Schéma de cohérence territoriale (SCT) et d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLU). « Nous avons décidé de traiter la partie commerce et donc de mettre en place un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) », explique Antoine Valpremit, vice-président de Mayenne Communauté. Ce document permet d'imposer un traitement spécifique et de réglementer le type de commerce qui peut s'installer à tel ou tel endroit. « Le diagnostic mené pour créer ce document a permis de

mettre en avant une dépendance des habitants aux pôles centres que sont Mayenne et Lassaay-les-Châteaux. En effet, 25 % de la population du territoire ne dispose pas de commerce alimentaire dans sa commune. La vacance des locaux commerciaux n'est pas plus importante qu'ailleurs, avec 13 % de taux de mitage pour le centre-ville de Mayenne, et une quasi absence de friche commerciale en périphérie de Mayenne. Seulement 7 des 33 communes du territoire

renvoient des cellules vacantes en centralité. Le cabinet Cibles et stratégies note aussi une évolution multiséculaire des mètres carrés commerciaux, en cohérence avec la croissance démographique, mais une érosion de la filière en terme d'emploi. Ainsi, l'emploi dans le secteur commerce s'est réduit de 1,1 % par an en moyenne entre 2009 et 2015, soit 115 emplois supprimés. « Il faut éviter de croire que de créer des zones commerciales permet de créer des emplois. Cela crée des emplois dans la zone mais en détruit ailleurs », affirme-t-elle. Secteur par secteur, le diagnostic a également déterminé quels étaient les potentiels de développement à horizon 2025. « Il est clair que Mayenne Communauté ne manque pas de surface de jardinage, de jeux et jouets ou de meubles et décoration compte tenu de l'évasion vers Laval ou ailleurs. En terme de surface alimentaire, il y a ce qu'il faut

Le commerce en chiffres

- 365 C'est le nombre de commerces et services sur le territoire.
- 64 % C'est le poids de la Ville de Mayenne sur le territoire communautaire.
- 3 En plus de Mayenne, 3 autres communes comptent plus de 10 commerces : Lassaay-les-Châteaux (35), Martigné-sur-Mayenne (14) et Saint-Georges-Buthavant (12).
- 6 C'est le nombre de communes sans activité commerciale.
- 1 Une seule commune de plus de 1000 habitants (Saint-Baudelle) ne possède aucun commerce alimentaire.
- 26 % Plus d'un quart des habitants de Mayenne Communauté ne bénéficient d'aucun commerce alimentaire sur leur commune.
- 7 Seulement 7 des 33 communes du territoire renvoient des cellules vacantes en centralité.
- 13 % C'est le taux de mitage du centre-ville de Mayenne, soit 27 cellules vides, très proches des moyennes observées sur des villes de cette dimension.

Le point sur Martigné-sur-Mayenne

■ Ce travail conduit aussi à définir la commune de Martigné-sur-Mayenne comme pôle de proximité qui devrait proposer une offre alimentaire complète s'appuyant sur un nouveau supermarché « qui disposerait également d'une station service. C'est crucial pour l'attractivité du territoire », insiste Antoine Valpremit. La question du contournement de la commune de Martigné relatif surface. « Si elle n'est pas inscrite dans les documents d'urbanisme, elle ne se fera pas », note encore l'élue de Sacé, conscient que ce dossier demandera beaucoup de temps.

Le cabinet Cibles et stratégies a permis de mettre en avant quelques phénomènes.

aujourd'hui, il existe à l'inverse un potentiel de développement des espaces spécialisés en électroménager. Différents scénarios ont donc été envisagés et Mayenne Communauté s'oriente vers celui du renouvellement urbain.

« Cela signifie que nous souhaitons préserver l'organisation commerciale actuelle en favorisant le renouvellement urbain sur les espaces existants, et ne pas créer de nouvelle zone commerciale. » Les objectifs seraient ainsi de préserver le rôle des centralités en réduisant les risques de périurbanisation des activités ayant vocation à s'installer en centralité, d'adapter les locaux commerciaux en centre-ville pour s'adapter aux

attentes des investisseurs. Mais aussi d'améliorer les déplacements au sein des zones commerciales existantes pour accroître la place des modes de déplacements alternatifs, améliorer l'interconnexion des zones-utd de Mayenne, et améliorer les déplacements au sein des centres-villes.

Anne-Laure Retailleau

Agir pour l'intercommunalité de demain

Les habitants de Mayenne Communauté sont invités demain, à Lassaay-les-Châteaux et Mayenne, à penser l'avenir du territoire.



Deserte routière et ferroviaire, politiques de logement, communes de proximité ou encore installation de la fibre optique sont autant de sujets qui seront évoqués lors de ces réunions publiques.

Trois questions à...

Antoine Valpremit, en charge de l'aménagement du territoire et de l'habitat à Mayenne Communauté.

Quel est l'objectif de ces réunions publiques ?

C'est de se demander ce qu'on veut faire de notre territoire dans les vingt années à venir. Les élus veulent partager aux habitants des 33 communes leur projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ça n'est pas un sujet d'expert, les gens sont conscients des enjeux du territoire. On doit par exemple penser ensemble à la façon de réduire l'emprise de l'urbanisation sur les surfaces agricoles.

En quoi ce plan d'aménagement touche les habitants ?

Il répond à des questions concrètes du quotidien des gens : Comment se déplacer demain pour aller travailler ou faire ses courses ? Y aura-t-il toujours des écoles en campagne ?

Un jeune couple pourra-t-il faire construire ? Quelle sera l'offre de santé, culturelle ou sportive à l'avenir ?

Est-il toujours possible d'intervenir dans le processus d'aménagement ?

Oui, car ce PADD n'est qu'une première étape de concertation avant les démarches opérationnelles. Il est encore temps de peser sur les initiatives. Outre les réunions publiques, il sera possible de contribuer au projet, dès octobre, via une carte collaborative, un questionnaire et une base de photos participative, disponibles sur le site internet de Mayenne Communauté.

Jeudi 21 septembre, à 18 h, réunions publiques à la mairie de Lassaay-les-Châteaux et à 20 h 30 au musée du château à Mayenne. Plus d'informations sur www.mayenne-communauté.fr

B. M.

Aménagement du territoire : deux réunions

■ Les caractéristiques du territoire de Mayenne Communauté, ses atouts, ses faiblesses, les enjeux. Jeudi 21 septembre, la communauté de communes va organiser deux réunions publiques pour évoquer toutes ces questions d'aménagement du territoire. La première se déroulera à 18h à la mairie de Lassay-les-Châteaux, la seconde à 20h30 au musée du château à

Mayenne. « D'autres réunions auront lieu après dans d'autres communes », indique Antoine Valprémit, vice-président de Mayenne Communauté, en charge de l'élaboration du Scot, Schéma de cohérence territoriale.

L'objectif est de répondre aux questions que peuvent se poser les gens, à propos de ce document réglementaire,

visant à présenter le projet du territoire sur quinze ans. « Ça concerne leur quotidien, insiste l'élu. Et au travers des animations réalisées au salon de l'habitat et aux Entrelacés, on constate que les gens sont bien conscients des enjeux. » Le public présent pourra aussi apporter sa contribution à la réflexion, en complément des outils mis en place via internet sur le site de la

communauté de communes. « L'ambition du territoire est de continuer à se développer et notamment par l'économie, poursuit Antoine Valprémit. C'est une condition sine qua non pour entraîner la population. Mais cela ne passe pas que par les zones économiques. » La culture et le tourisme figurent notamment dans les pistes à développer.

Mayenne communauté à l'horizon 2030

L'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (Scot) offre une vue sur l'aménagement du territoire dans 10 ans. Explications.



Le Schéma de cohérence territoriale prévoit une nouvelle offre d'environ 2 000 logements à l'horizon 2030.

Quelles orientations propose le Schéma de cohérence territoriale (Scot) ?

Le Scot donne un aperçu du visage que prendra le bassin de vie de Mayenne communauté d'ici dix ans. Ce document est un outil de conception et de mise en œuvre d'une stratégie territoriale qui s'inscrit dans le Projet d'aménagement et de développement durable (Padd).

Il repose sur trois grands axes. D'abord, le dynamisme économique. « Sans emploi, les gens ne viendront pas s'installer », explique Antoine Valprémit, vice-président en charge de l'aménagement du territoire. Ensuite l'attractivité résidentielle et les services aux habitants. « C'est par exemple, aller chercher des logements abandonnés dans le centre-bourg. Ou faire que les petits commerces s'installent en centre-ville et non en périphérie », précise-t-il. Enfin, la qualité de vie et les défis environnementaux.

Quelles étapes reste-t-il avant qu'elles s'appliquent ?

Lancé en 2016, le Scot sera discuté jusqu'à sa validation par les acteurs du territoire. Puis en septembre et octobre 2018, une enquête publique sera menée dans l'ensemble des communes pour solliciter les citoyens quant à d'éventuels ajustements. Après cette étape, arrivera à la dernière phase avec l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal qui sera finalisé en 2019.

Comment les citoyens peuvent intervenir ?

Deux réunions d'information sont organisées. La première, lundi 12 mars, à 20 h, à la salle du conseil de la mairie de Lassay-les-Châteaux. La deuxième, mardi 13 mars, à 20 h, à la salle des conseils de la mairie de Mayenne. Par ailleurs, dans chaque commune, un cahier est mis à la disposition des citoyens qui peuvent y noter leurs remarques.

ANNEXE 2 : ARTICLES JOURNAL COMMUNAUTAIRE

Juin 2016

Aménagement du territoire : une réflexion partagée avec la population dès 2017

Mayenne Communauté va retenir d'ici cet été un prestataire pour l'accompagner dans la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) et la révision de son Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Ces deux documents seront les piliers pour l'aménagement de notre territoire au cours des 10 à 20 prochaines années. En effet, ils détailleront les objectifs de la collectivité en termes d'urbanisation, de préservation de l'environnement, etc.

À ce titre, le PLUI permettra aux 33 communes de se doter d'un seul et même document d'urbanisme qui remplacera les PLU (Plan Local d'Urbanisme), POS (Plan d'Occupation des Sols) et Cartes communales actuellement en vigueur.

Les habitants du territoire seront informés, consultés, associés sur toute la durée de l'élaboration de ces documents d'urbanisme qui s'étalera jusqu'en 2019.

L'avenir de Mayenne Communauté se joue maintenant

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), lancés en 2016, en sont à la phase du diagnostic. Dernière ces termes barbares, c'est l'avenir de Mayenne Communauté qui se dessine et se décide.

Ces deux documents vont à terme définir les orientations prises pour aménager et développer notre territoire, son économie, son tourisme, en préservant son environnement et sa qualité de vie.

Qu'est-ce que le SCoT ?

C'est un document stratégique, un projet de territoire pour les 15 prochaines années. Il donne le cap.

À quoi sert le SCoT ?

Il va devenir le document référence des politiques publiques mises en place par Mayenne Communauté, dans tous les secteurs qu'elle administre : aménagement du territoire et habitat, économie, tourisme mais aussi la santé, les loisirs, le tout en préservant son environnement... Il assurera donc une vision cohérente du visage de Mayenne Communauté demain.

Qu'est-ce que le PLUi ?

Il précise les règles d'utilisation du sol, selon la stratégie définie par le SCoT.

À quoi sert le PLUi ?

Les permis de construire des 33 communes devront être conformes aux règles du PLUi. Il donnera les indications sur ce qu'il est possible de faire et de ne pas faire sur chaque parcelle du territoire. Construit de manière partagée avec les 33 communes, il prendra en compte les spécificités communales.

Il décidera des zones dédiées à l'habitat ainsi que les types de logements qu'il sera possible de construire, les zones dédiées aux commerces, à l'industrie, les zones agricoles et celles à protéger.



Les documents d'urbanisme vont définir les priorités en termes de logement.



Le SCoT et le PLUi auront vocation à protéger les zones agricoles.



De 2016 à 2019, 4 étapes pour construire notre avenir

Le SCoT et le PLUi sont construits en quatre grandes étapes.

Le diagnostic

C'est l'état des lieux de l'existant. Une fois le diagnostic établi, le travail sur les enjeux du territoire débute.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

C'est lors de cette étape que sont définis les objectifs que veut atteindre Mayenne Communauté dans les prochaines années, dans tous les domaines de compétence qu'elle gère.

Les documents réglementaires

Pour le SCoT, c'est le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), pour le PLUi, il s'agit du plan de zonage et du règlement. Ces documents traduisent les objectifs de Mayenne Communauté sur le plan réglementaire, ils donnent une assise juridique sur laquelle s'appuyer pour accepter ou refuser les projets de construction des lotisseurs, les projets de développement des entreprises, toutes les demandes des particuliers dans le domaine de l'urbanisme en général...

La phase administrative

À cette phase, les projets sont arrêtés et soumis à la validation de différents organismes, ainsi que des habitants, à travers l'enquête publique. L'ensemble de la procédure est soumis au contrôle de légalité de l'Etat.

Mayenne Communauté Demain : Participez !

Mayenne Communauté met à disposition des habitants différents supports. Il y en a pour tous les goûts : ceux qui préfèrent se balader et prendre des photos, ceux qui préfèrent rester au chaud devant leur écran d'ordinateur, ou encore ceux qui sont adeptes du stylo. 6 outils de concertation ont été imaginés, 6 manières de prendre la parole et de construire Mayenne Communauté Demain.



La carte collaborative

Accessible sur le site de Mayenne Communauté, elle prend la forme d'une carte interactive, sur laquelle vous pouvez facilement noter vos observations sur des lieux, des bâtiments, des zones commerciales ou agricoles... Une trentaine de remarques a déjà été formulée par les internautes, que vous pouvez consulter.

Disponible jusqu'en décembre 2018



Le groupe Citoyens

Le Conseil de Développement de la Haute-Mayenne se propose à travers ce groupe d'apporter les clés pour comprendre les documents d'urbanisme. Le groupe Citoyens participe activement à la construction du SCoT et du PLUi. Il va notamment donner son avis sur le diagnostic et les enjeux. Prochaines rencontres en février et mars (voir sur mayenne.c). Inscription par mail (cd@haute-mayenne.org) ou par téléphone (07 80 34 00 91).



La contribution photo

Il est possible de déposer des photos, très simplement, sur le site internet, pour mettre en avant des lieux, des paysages. Elles peuvent être accompagnées de commentaires, positifs ou négatifs, du photographe.

Disponible jusqu'en mai 2017



Le questionnaire

70 habitants se sont exprimés par le biais du questionnaire en ligne disponible sur le site internet. Il est aussi disponible, dans sa version papier, dans chaque mairie. Différents thématiques sont abordées.

Disponible jusqu'en décembre 2018



Les registres d'observation

Ils sont à la disposition du public pendant toute la durée du projet, dans les 33 mairies. Les habitants peuvent émettre des avis, des propositions sur ces registres.

Disponible jusqu'en juillet 2019



Les enquêtes publiques

Une fois arrêtés, le SCoT et le PLUi seront à disposition dans les mairies pendant un mois. Les citoyens pourront les consulter et faire des observations. Un commissaire-enquêteur sera nommé et chargé de transmettre ces remarques à Mayenne Communauté, qui pourra modifier ses projets.

L'ensemble de ces outils est disponible sur le site internet de Mayenne Communauté. Rubrique « Nos actions », puis « Mayenne Communauté Demain »

À quoi pourrait ressembler Mayenne Communauté Demain :

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme, qui inscrit les grandes orientations de l'aménagement du territoire à 10-15 ans. Il met en cohérence les politiques sectorielles (urbanisme, habitat, commerce, transports et environnement) et fixe le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLU) de Mayenne Communauté.

Le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont validés. Voici la présentation des constats (où est le territoire aujourd'hui ?) et des orientations (à quoi pourrait ressembler le territoire demain ?).

Le diagnostic, un état des lieux du territoire de Mayenne Communauté...

Quelles sont ses principales caractéristiques, ses atouts, ses faiblesses ? Quelles sont ses perspectives d'avenir et ses opportunités ?

Qui nourrit les enjeux de demain ; le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le diagnostic pose les constats et questionne. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable propose des solutions, des orientations. C'est le socle du projet de territoire que les élus ont fondé sur 3 ambitions :

► Affirmer l'identité d'un territoire de qualité, autour du second pôle urbain et économique du département

► Résoudre les déséquilibres actuels du territoire (nord-sud)

► Promouvoir un partenariat positif entre territoires complémentaires : pôle aggloméré de Mayenne, communes périurbaines et rurales, agglomération de Laval et autres territoires voisins de la Mayenne ou de l'Orne.

Sur la base de ces trois ambitions fortes, le PADD du SCoT de Mayenne Communauté se décline en 3 grands volets :



Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) sera le document de référence pour l'avenir de Mayenne Communauté, il servira de base à la construction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, qui définira les règles d'utilisation du sol.

I- ATTRACTIVITÉ et DYNAMIQUE ÉCONOMIQUES

II- ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE et SERVICES AUX HABITANTS

III- QUALITÉ DU CADRE DE VIE et EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Et ensuite ?

Le document d'orientations et d'objectifs du SCoT sera finalisé en mars 2018. C'est la traduction réglementaire du PADD. La procédure administrative pour l'approbation du SCoT suivra. Elle comprend notamment une enquête publique prévue en septembre 2018. Le PLU sera approuvé en 2019 et se substituera aux actuels documents d'urbanisme des communes.

Mayenne Communauté Demain : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCoT

I- Attractivité et dynamique économiques

Que constate-t-on aujourd'hui ?

Sur la dynamique économique

- ◆ Des secteurs agricoles et industriels constituant des filières d'excellence à l'échelle du département.
- ◆ Un potentiel touristique encore peu valorisé. Des paysages de grande qualité porteurs d'identité locale.
- ◆ Près de 70 % des actifs qui vivent sur le territoire y travaillent aussi, d'où le rôle structurant des pôles d'emploi.

Sur le commerce

- ◆ Une offre commerciale concentrée sur les pôles urbains de Mayenne et Lassay-les-Châteaux.
- ◆ Des zones commerciales demandant à être valorisées.
- ◆ Un réseau de tournées alimentaires et d'une offre de circuits de distribution courts.



Quelles orientations propose-t-on pour demain ?

1- Appuyer une stratégie de développement économique

- ◆ Renforcer Mayenne Communauté comme second bassin d'emploi du département, notamment sur les pôles principaux de Mayenne, Lassay et Charigné ou nord, Martigné ou sud.
- ◆ Équiper tout le territoire pour l'accès aux réseaux performants de téléphonie mobile et de réseaux Internet (très haut débit).
- ◆ Permettre l'innovation au niveau de l'économie sociale et solidaire.

2- Conforter l'activité commerciale en centralités, et sur des espaces de périphérie optimisés

- ◆ Maintenir des commerces de proximité en centre-ville et centre-bourg.
- ◆ Améliorer et densifier les zones commerciales existantes en périphérie, sans créer de nouvelles zones (balcons en vélo ou à pied, reconversion des friches, gestion des parkings...).
- ◆ Favoriser l'émergence d'une superette à Martigné.

3- Préserver l'agriculture, acteur économique de premier plan

- ◆ Limiter la consommation de foncier par les extensions urbaines.
- ◆ Aider l'agriculture à diversifier ses revenus (agrotourisme, production d'énergies renouvelables, filières courtes, etc.).
- ◆ Reconvenir les bâtiments agricoles délaissés pour maintenir des habitants dans les campagnes.
- ◆ Assurer une gestion durable du bocage.

4- Faire du tourisme un levier économique du territoire

- ◆ Développer un marketing territorial.
- ◆ Mener une réflexion autour de l'héritage (vélo, randonnée), de l'accès à l'eau et du patrimoine culturel.



II- Attractivité résidentielle et services aux habitants

Que constate-t-on aujourd'hui ?

Le logement

- ◆ Un rythme de construction en baisse depuis 2008 avec une reprise en 2016 qui reste à confirmer.
- ◆ Un parc de logements vacants importants (10 % du parc) et davantage marqué au nord.
- ◆ Un parc de logements dominé par l'habitat individuel, sauf à Mayenne.
- ◆ Une part significative de logements locatifs (21 %) davantage marquée à Mayenne (50 %).

La mobilité

- ◆ Trois axes structurants : la RN 142, la RN12 et la D34. Une demande de mobilité alternative (modes doux, covoiturage, etc.).
- ◆ Une proximité de plusieurs autoroutes et d'une gare TGV (Laval).
- ◆ Un territoire desservi inégalement par les transports en commun, mais un bon fonctionnement des réseaux existants.

La population

- ◆ Une croissance démographique modérée, avec une attractivité résidentielle plus marquée au sud.
- ◆ Mayenne Communauté compte 37 400 habitants. Un vieillissement marqué de la population et une forte des ménages en diminution (2,25 personnes en moyenne).

Les équipements

- ◆ Des équipements structurants de qualité, concentrés sur les principaux pôles urbains.
- ◆ La présence d'école(s) dans la majorité des communes.
- ◆ Une couverture de l'Internet très haut débit encore inégale mais un développement complet prévu à l'horizon 2022.

Quelles orientations propose-t-on pour demain ?

1- Une offre de logements adaptée aux besoins et répartie sur l'ensemble du territoire

- ◆ Un objectif de 147 nouveaux logements par an, avec une reprise des logements vacants (à hauteur de 10 % de cette nouvelle offre).
- ◆ Permettre une production diversifiée des logements (logements sociaux, adaptés à la perte d'autonomie, habitat groupé...) et une amélioration du parc existant.
- ◆ Valoriser les centres villes et centres bourgs. Améliorer la qualité paysagère des lotissements et leur connexion aux centres bourgs.

2- Améliorer les dessertes routières et permettre des alternatives à la voiture

- ◆ Agir pour l'amélioration des routes : contournement complet de Mayenne, mise en 2x2 voies complète de Mayenne à Angers, prise en compte des axes structurants et notamment de la RD 34.
- ◆ Améliorer les conditions de déplacement des engins agricoles.
- ◆ Faciliter les déplacements à pied et à vélo ainsi que l'usage des transports en commun.

III- Qualité du cadre de vie et exigences environnementales

Que constate-t-on aujourd'hui ?

- ◆ Une richesse de la biodiversité nécessitant une vigilance : un bocage et des zones humides en recul, des obstacles ou déplacement de la faune liés à l'activité humaine
- ◆ Un territoire d'une grande qualité paysagère avec certains espaces peu qualitatifs ou fragiles : entrées de ville, vallée de la Mayenne, lotissements...
- ◆ Des sources d'énergie disponibles et une bonne dynamique de projet

Quelles orientations propose-t-on pour demain ?

- 1- Préserver les paysages et le patrimoine bâti qui font l'identité de Mayenne Communauté
- 2- Préserver, valoriser la biodiversité tout en facilitant les déplacements des espèces animales et végétales
- 3- Être vigilant sur la qualité des aménagements en favorisant la densification (lotissements, zones d'activités, centres bourgs, équipements ruraux, anciennes carrières...)
- 4- Réduire les nuisances sur l'environnement et la santé en assurant la transition énergétique ainsi que la gestion des eaux, de l'air, des déchets

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet de Mayenne Communauté

10 Service public

JOURNAL DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

Mayenne Communauté : quel visage en 2030 ?

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Mayenne Communauté, lancé en 2016, qui fixe les grandes orientations de l'aménagement du territoire pour les 10 années à venir, se finalise. Présentation synthétique de ce document d'urbanisme.

Après une étape de diagnostic, permettant de connaître la réalité de notre territoire, le projet politique du SCoT a été exprimé dans le « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD), exprimant la vision du territoire à un horizon 2030.

Le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) complète le projet de SCoT, en détaillant les mesures réglementaires à mettre en œuvre pour atteindre ses ambitions. Reprenant le plan du PADD, il répond à chaque objectif, selon trois modalités possibles :

► Les Prescriptions (orientations fermes du SCoT).

► Les Recommandations expriment une volonté du territoire, et leur mise en œuvre peut être plus souple.

► Les Autres Politiques d'Accompagnement sont mentionnées à titre indicatif, pour démontrer la cohérence globale des actions de Mayenne Communauté.



Le PLU va garantir aux agriculteurs des conditions d'exploitation satisfaisantes, en prévoyant des zones où la vocation agricole est protégée.



Le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) prévoit de valoriser les potentiels des zones d'activités, dans le but de renforcer le rôle économique de Mayenne Communauté dans le département.

Seules les Prescriptions ont une valeur réglementaire et s'imposent de façon obligatoire aux documents de rang inférieur (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Local de l'Habitat), qui devront les mettre en œuvre.

Et la suite...

La concertation se poursuit jusqu'à l'arrêt du projet de SCoT, prévu en avril 2018. Celui-ci sera alors soumis à l'avis des communes et d'autres acteurs du territoire (services de l'Etat, Région, Département, Chambre d'Agriculture, Parc naturel régional Normandie-Maine, Communautés de communes voisines...), puis mis à enquête publique dans l'ensemble des communes en septembre - octobre 2018, afin de recueillir les derniers besoins d'ajustements avant l'approbation du SCoT par Mayenne Communauté.

Après la finalisation de son SCoT, Mayenne Communauté débutera l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui devra être finalisé en 2019.

Deux réunions publiques présentant les éléments du SCoT de Mayenne Communauté se dérouleront les :
 ► 12 mars 2018, à 20h, salle du conseil de la Mairie de Lassay-les-Châteaux
 ► 13 mars 2018, à 20h, salle des conseils de la Mairie de Mayenne

Une réunion d'information sur les règles d'implantation des commerces, en partenariat avec l'Union des Commerçants et Artisans de la Ville de Mayenne (UCAVM), se déroulera le :
 ► Jeudi 29 mars, de 8h à 9h, salle du conseil de la Mairie de Mayenne

La traduction réglementaire des orientations du SCoT

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) repose sur 3 grands piliers, chacun étant décliné en grandes orientations, qui ont une traduction réglementaire dans le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO). Celui-ci s'imposera au PLUI de Mayenne Communauté qui sera finalisé en 2019.

I- ATTRACTIVITÉ et DYNAMIQUE ÉCONOMIQUES

Les orientations et principaux règlements :

1) Renforcer le rôle économique de Mayenne Communauté à l'échelle du département :

- en assurant un équilibre dans la répartition des zones d'activités.
- en valorisant les potentiels des zones d'activités existantes et en inscrivant 90 hectares maximum de nouvelles zones d'activités à échéance 2030.

2) Conforter l'activité commerciale en centralités et sur des espaces de périphérie optimisés :

- en confortant et en améliorant la qualité des espaces commerciaux existants, sans créer de nouvelles zones en périphérie.
- en encadrant l'implantation des nouveaux commerces et en privilégiant les centres ville - bourg.

3) Préserver l'agriculture, acteur économique garant de l'identité des paysages :

- en prévoyant des zones où la vocation agricole est protégée.
- en limitant l'extension des zones urbaines et en encadrant la création et l'extension des logements en zone agricole.

4) Faire du tourisme un levier économique du territoire :

- en développant l'offre d'équipements et de services ciblés vers les multi-randonneurs, la valorisation du patrimoine bâti et l'accès à l'eau.

II- ATTRACTIVITÉ RÉSIDENNELLE et SERVICES AUX HABITANTS

Les orientations et principaux règlements :

5) Appuyer la croissance sur une amorce urbaine structurée et une offre de logement adaptée :

- en permettant une nouvelle offre d'environ 2 000 logements (2018-2030), dont 15% de logements locatifs sociaux et 10% en reprise de logements vacants.
- en favorisant l'utilisation du foncier dans les centres ville - bourg.

6) Améliorer et mutualiser l'offre et l'accès aux équipements et services :

- en maintenant une présence scolaire dans les communes déjà équipées.
- en facilitant l'installation des professionnels de santé.
- en proposant une diversité d'offre (services, hébergement) pour les personnes âgées.

7) Améliorer les dessertes extérieures et internes et la mise en œuvre de mobilités durables :

- en améliorant les réseaux routiers (contournement complet de Mayenne, 2*2 de la RN162 à Martigné, RD 34...)
- en créant un schéma de liaisons douces intercommunal (connexion entre les habitations et les lieux générateurs de déplacements).

Plus d'informations :

- sur le site de Mayenne Communauté, rubrique « Mayenne communauté. Demain ».
- dans chaque mairie, où une présentation simplifiée du SCoT est à la disposition du public, accompagnée d'un registre pour noter les éventuelles observations.

III- QUALITÉ DU CADRE DE VIE et EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Les orientations et principaux règlements :

8) Préserver et valoriser la richesse de la biodiversité :

- en protégeant les espaces riches en biodiversité et en facilitant les déplacements de la faune et flore par la préservation, entre autres, du bocage, des forêts et milieux aquatiques.

9) Préserver les paysages identitaires et renforcer la qualité du développement urbain :

- en formulant des prescriptions paysagères dans le futur PLUI, adaptées aux caractéristiques des zones d'habitation et économiques (existantes et à créer).

10) Réduire les impacts des risques et nuisances sur l'environnement et la santé :

- en favorisant la production en énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions.
- en poursuivant l'engagement pour la réduction des déchets.
- en limitant l'imperméabilisation des sols et en préservant les éléments paysagers qui jouent un rôle dans la gestion de l'eau.
- en favorisant la présence des espaces verts en ville.

ANNEXE 3 : MAQUETTE DE L'EXPOSITION

À quoi ressemblera Mayenne Communauté demain ?

Avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), c'est l'avenir de Mayenne Communauté qui se dessine et se décide. Ces deux documents vont à terme définir les orientations prises pour aménager et développer notre territoire en préservant son environnement et sa qualité de vie.

Le SCoT

Inscrit les grandes orientations de l'aménagement du territoire à 10-15 ans.

met en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de commerces, de transports et d'environnement...

fixe le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Inscrit les grandes orientations de l'aménagement du territoire à 10-15 ans.

met en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de commerces, de transports et d'environnement...

fixe le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le PLUi

décide des parcelles dédiées à l'habitat, aux activités industrielles et artisanales, aux commerces, à l'agriculture et les espaces naturels à protéger.

précise les règles d'utilisation du sol selon la stratégie définie par le SCoT. Les permis de construire devront être conformes à ses règles.

décide des parcelles dédiées à l'habitat, aux activités industrielles et artisanales, aux commerces, à l'agriculture et les espaces naturels à protéger.

précise les règles d'utilisation du sol selon la stratégie définie par le SCoT. Les permis de construire devront être conformes à ses règles.

LES ÉTAPES POUR CONSTRUIRE NOTRE AVENIR

Le SCoT

2017

1 LE DIAGNOSTIC

2 LE PADD

2018

3 LE DOO

4 LA VALIDATION (enquête publique septembre/octobre 2018)

2019

5 APPROBATION DU SCoT

Le PLUi

1 LE DIAGNOSTIC

2 LE PADD

3 LE PLAN DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT

4 LA VALIDATION (enquête publique : mai/juin 2019)

5 APPROBATION DU PLUi

LE DIAGNOSTIC
C'est l'état des lieux de l'existant.

LE PADD
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit les objectifs que veut atteindre Mayenne Communauté dans les prochaines années.

LE DOO DU SCoT
Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduit les objectifs sur le plan réglementaire.

LE PLAN DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DU PLUi
Le plan de zonage et le règlement traduisent les objectifs sur le plan réglementaire. Ils permettent d'accepter ou de refuser les demandes des usagers dans le domaine de l'urbanisme.

LA VALIDATION
Le SCoT et le PLUi sont soumis à la validation de différents partenaires puis aux habitants (enquêtes publiques).

S'INFORMER : RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE MAYENNE COMMUNAUTÉ, RUBRIQUE « MAYENNE COMMUNAUTÉ DEMAIN »

DIAGNOSTIC SCOT ET PLUI

◆ **Que constate-t-on aujourd'hui ?**

1 La dynamique économique

Les emplois selon le secteur d'activité

Secteur	2017	2018	2019	2020
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	34%	35%	35%	35%
Commerce, transports, services divers	22%	23%	23%	23%
Construction	10%	11%	11%	11%
Industrie	24%	24%	24%	24%
Agriculture	7%	7%	7%	7%

- ◆ Des secteurs agricoles et industriels bien représentés.
- ◆ Un potentiel touristique encore peu valorisé. Des paysages de grande qualité porteurs d'identité locale.
- ◆ Plus de 70 % des actifs qui vivent sur le territoire y travaillent aussi, d'où le rôle structurant des pôles d'emploi.

Répartition du nombre d'emplois par commune

3 pôles d'emplois principaux:
Plus de 5 000 emplois sur le territoire

Part des emplois sur la population active occupée:

- + de 60% de 50% à 60%
- de 50% à 60% de 40% à 50%

2 Le commerce

- ◆ Une offre commerciale concentrée sur les pôles urbains de Mayenne et Lassy-le-Château.
- ◆ Des zones commerciales demandant à être valorisées.

Que constate-t-on aujourd'hui ?

3 La population

- ◆ Mayenne Communauté compte 37 400 habitants avec un vieillissement marqué de la population et une taille des ménages en diminution (2,25 personnes en moyenne).
- ◆ Une croissance démographique modérée, avec une attractivité résidentielle plus marquée au sud.

4 Le logement

- ◆ Un rythme de construction en baisse depuis 2008 avec une reprise en 2014, qui reste à confirmer.
- ◆ Un parc de logements vacants important (10 % du parc) et davantage marqué au nord.
- ◆ Un parc de logements dominé par l'habitat individuel, sauf à Mayenne.
- ◆ Une part significative de logements locatifs (21 %) davantage marquée à Mayenne (30 %).



5 La mobilité

- ◆ Trois axes structurants : la RN 142, la RN12 et la D34.
- ◆ Une demande de mobilité alternative (modes doux, covoiturage, etc.).
- ◆ Une proximité de plusieurs autoroutes et d'une gare TGV (Laval).
- ◆ Un territoire densément irrigué par les transports en commun, mais un bon fonctionnement des é-

6 Les équipements

- ◆ Des équipements structurants de qualité, concentrés sur les principaux pôles urbains.
- ◆ La présence d'école(s) dans la majorité des communes.
- ◆ Une couverture de l'internet fixe haut débit encore irrégulière mais un développement complet prévu à l'horizon 2022.

Que constate-t-on aujourd'hui ?

7 Environnement

- ◆ Une richesse de la biodiversité nécessitant une vigilance : un bocage et des zones humides en recul, des obstacles au déplacement de la faune liés à l'activité humaine.
- ◆ Un territoire d'une grande qualité paysagère avec certains espaces plus qualifiés ou fragiles : entrées de ville, vallées de la Mayenne, basses terres...
- ◆ Des enjeux d'énergie renouvelable importants (éolien, bois énergie, méthanisation) avec des unités d'opération et des projets en cours.



Zoom sur la biodiversité

12 % du territoire en réservoirs de biodiversité

TRAME BLEUE
(RÉSEAUX AQUATIQUES ET HUMIDES)

- ◆ Un important complexe de grands étangs.
- ◆ Un enjeu concernant la reproduction et le déplacement des poissons lié à la présence de cours d'eau à frayères et de nombreux obstacles.
- ◆ Une importante trame de milieux humides interconnectés, sauf au nord et au sud-ouest.
- ◆ Une densité moyenne de mares avec tout de même trois réseaux de mares interconnectés au sud-est.

TRAME VERTE
(RÉSEAUX NATURELS TERRESTRES)

- ◆ 5 grands massifs boisés et une mosaïque de petits boisements.
- ◆ Une trame bocagère dense, exception au nord et sud-ouest.
- ◆ Des secteurs à forte densité de prairies permanentes assez dispersées.
- ◆ Quelques réseaux de milieux secs isolés les uns des autres, peu communs à l'échelle du territoire.

LA TRAME BLEUE SUR MAYENNE COMMUNAUTE



LA TRAME VERTE SUR MAYENNE COMMUNAUTE





PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SCOT

Les orientations pour demain

Le diagnostic pose les constats et questionne. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) propose des solutions, des orientations. C'est le socle du projet de territoire fondé sur 3 ambitions :

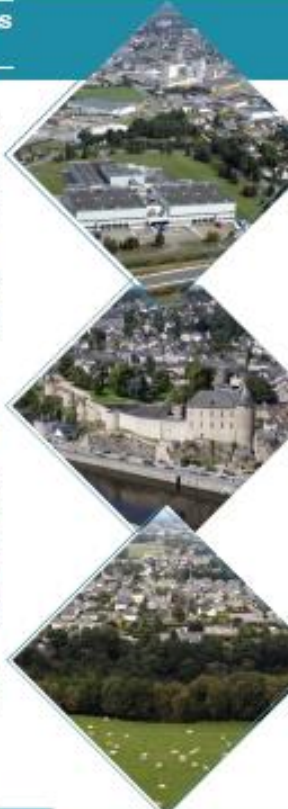
- ◆ **Affirmer l'identité d'un territoire de qualité**, second pôle urbain et économique du département.
- ◆ **Résoudre les déséquilibres actuels du territoire** (nord-sud).
- ◆ **Promouvoir un partenariat positif entre territoires complémentaires** : pôle aggloméré de Mayenne, communes périurbaines et rurales, agglomération de Laval et autres territoires voisins de la Mayenne ou de l'Ôme.

Sur la base de ces trois ambitions fortes, le PADD se décline en 3 grands volets :

I- ATTRACTIVITÉ et DYNAMIQUE ÉCONOMIQUES

II- ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE et SERVICES AUX HABITANTS

III- QUALITÉ DU CADRE DE VIE et EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SCOT

I- Attractivité et dynamique économiques

Quelles orientations propose-t-on pour demain ?

1- Renforcer le rôle économique de Mayenne Communauté à l'échelle du département

- ◆ Renforcer Mayenne Communauté comme second bassin d'emploi du département, notamment sur les pôles principaux de Mayenne, Lassay et Chacigné au nord, Marigné au sud.
- ◆ Équiper tout le territoire pour l'accès aux réseaux performants de téléphonie mobile et de réseaux internet (très haut débit).
- ◆ Permettre l'innovation au niveau de l'économie sociale et solidaire.



2- Conforter l'activité commerciale en centralités, et sur des espaces de périphérie optimisés

- ◆ Maintenir des commerces de proximité en centre-ville et centre-bourg.
- ◆ Améliorer et densifier les zones commerciales existantes en périphérie, sans créer de nouvelles zones d'étalement.



3- Préserver l'agriculture, acteur économique de premier plan

- ◆ Limiter la consommation de foncier pour les extensions urbaines.
- ◆ Aider l'agriculture à diversifier ses revenus (agro-tourisme, production d'énergies renouvelables, filières courtes, etc.).
- ◆ Reconvenir les bâtiments agricoles délaissés pour maintenir des habitants dans les campagnes en préservant le patrimoine rural.
- ◆ Assurer une gestion durable du bocage.

4- Faire du tourisme un levier économique du territoire

- ◆ Mener une réflexion autour de l'itinérance (villo, randonnée), de l'accès à l'eau et du patrimoine bâti.
- ◆ Développer un marketing territorial.



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SCOT

II- Attractivité résidentielle et services aux habitants

Quelles orientations propose-t-on pour demain ?

1- Une offre de logements adaptée aux besoins et répartie sur l'ensemble du territoire

- ◆ Un objectif de 167 nouveaux logements par an, avec une répartition des logements vacants.
- ◆ Permettre une production diversifiée des logements (logements sociaux, adaptés à la perte d'autonomie, habitat groupé...) et une amélioration du parc existant.
- ◆ Valoriser les centres villes et centres bourgs. Améliorer la qualité paysagère des lotissements et leur connexion aux centres bourgs.

2- Améliorer les dessertes routières et permettre des alternatives à la voiture

- ◆ Agir pour l'amélioration des routes : contournement complet de Mayenne, mise en 2X2 voies complète de Mayenne à Angers, prise en compte des axes structurants et notamment de la RD 36.
- ◆ Faciliter les déplacements à pied et à vélo ainsi que l'usage des transports en commun.
- ◆ Améliorer les conditions de déplacement des engins agricoles.

3- Améliorer et mutualiser l'offre et l'accès aux équipements et services

- ◆ Garantir la couverture complète du territoire en fibre optique et téléphonie mobile.
- ◆ Assurer un accompagnement autour du bien-vieillesse.
- ◆ Améliorer l'accès à l'offre de santé dans les communes du nord.
- ◆ Développer des espaces publics, équipements, services... qui favorisent le lien social, intergénérationnel.
- ◆ Maintenir une présence scolaire dans les bourgs pour garantir le maintien et/ou le développement de la population.



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SCOT

III- Qualité du cadre de vie et exigences environnementales

Quelles orientations propose-t-on pour demain ?

1- Préserver et valoriser les richesses de la biodiversité

- ◆ Valoriser le maillage des éléments "naturels" (zones humides, cours d'eau, marais, complexes de grands étangs, bocage, forêts, prairies permanentes...) tout en prenant en compte les besoins liés aux activités agricoles et touristiques.
- ◆ Faciliter les déplacements des espèces animales et végétales.
- ◆ Développer la présence du végétal en milieu urbain.

2- Préserver les paysages et le patrimoine bâti qui font l'identité de Mayenne Communauté

- ◆ Protéger les grands paysages identitaires : maintien des coupures vertes entre les bourgs, traitement qualitatif des infrastructures routières, valorisation des repères les plus significatifs, encadrement du développement des centres et de leur remise en état après exploitation.
- ◆ Préserver l'identité des centres-villes, des bourgs, des hameaux et mettre en valeur les bâtiments remarquables et sites historiques.
- ◆ Être vigilant à la qualité des aménagements en favorisant une densification raisonnable (lotissements, zones d'activités, centres villes, bourgs...).

3- Réduire les impacts des risques et nuisances sur l'environnement et la santé

- ◆ Assurer une bonne qualité des eaux et de l'air.
- ◆ Fournir l'engagement pour une réduction et une meilleure gestion des déchets.
- ◆ Promouvoir un territoire favorable à la santé humaine : contribuer au développement des énergies renouvelables, intégrer les notions de développement durable et de changement climatique dans les opérations d'aménagement urbain (habitat, zones d'activités, espaces publics).



Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) est le document opérationnel du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Les cartes symbolisent les principales directives.

Le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), annexe du DOO, réglemente les conditions d'implantation des équipements commerciaux.

I- Attractivité et dynamique économiques

Orientations et principales prescriptions

1- Renforcer le rôle économique de Mayenne Communauté à l'échelle du département

- ◆ Assurer une répartition cohérente des zones d'activités.
- ◆ Valoriser les potentiels des zones d'activités existantes et inscrire 110 hectares maximum de nouvelles zones d'activités à l'horizon 2030.

2- Conforter l'activité commerciale en centralités, et sur des espaces de périphérie optimisés

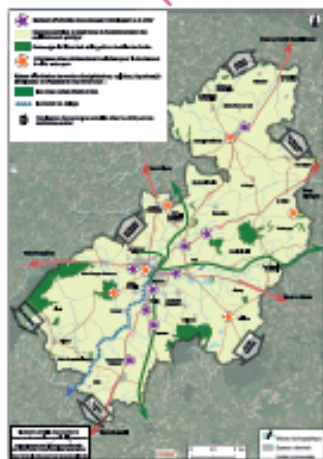
- ◆ Conforter et améliorer la qualité des espaces commerciaux existants, sans créer de nouvelles zones en périphérie.
- ◆ Encadrer l'implantation des nouveaux commerces et privilégier les centres ville-bourg.

3- Préserver l'agriculture, acteur économique de premier plan

- ◆ Maîtriser l'étalement urbain pour préserver les espaces agricoles nécessaires à la pérennité des exploitations.
- ◆ Encadrer la création et l'extension des logements en zone agricole.

4- Faire du tourisme un levier économique du territoire

- ◆ Développer l'offre d'équipements et de services ciblés vers les multi-randonneurs, la valorisation du patrimoine bâti et l'accès à l'eau.



II- Attractivité résidentielle et services aux habitants

Orientations et principales prescriptions



5- Une offre de logements adaptée aux besoins et répartie sur l'ensemble du territoire

- ◆ Permettre une nouvelle offre d'environ 2 000 logements (2016-2030), dont 15% de logements locaux sociaux et 10% en reprise de logements vacants.
- ◆ Favoriser l'utilisation du foncier dans les centres ville-bourg.

6- Améliorer et mutualiser l'offre et l'accès aux équipements et services

- ◆ Maintenir une offre scolaire et périscolaire dans les communes déjà équipées.
- ◆ Faciliter l'installation des professionnels de santé.
- ◆ Proposer une diversité d'offres (service, hébergement) pour les personnes âgées.

7- Améliorer les dessertes routières et permettre des alternatives à la voiture

- ◆ Améliorer les réseaux routiers (contournement complet de Mayenne, 2nd de la RN142 à Marigné, élargissement de la RD 34...)
- ◆ Créer un schéma de lignes d'axes intercommunal mettant en relation les zones d'habitation et les équipements.



SCoT Schéma de Cohérence Territoriale
MAYENNE COMMUNAUTÉ DEMAIN

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS DU SCoT



III- Qualité du cadre de vie et exigences environnementales

Orientations et principales prescriptions



1- Préserver et valoriser les richesses de la biodiversité

◆ Préserver les espaces riches en biodiversité (ensemble des haies bocagères, forêts, milieux aquatiques) et faciliter le déplacement de la faune.

2- Préserver les paysages et le patrimoine bâti qui font l'identité de Mayenne Communauté

◆ Améliorer la qualité des axes routiers et des espaces urbains en maintenant des coupures vertes.

3- Réduire les impacts des risques et nuisances sur l'environnement et la santé

- ◆ Favoriser la production en énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions.
- ◆ Poursuivre l'engagement pour la réduction des déchets.
- ◆ Limiter l'imperméabilisation des sols et préserver les éléments paysagers qui jouent un rôle dans la gestion de l'eau.
- ◆ Favoriser la présence de la nature en ville.

